

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

| | |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM | 4 |
| SYNDICS PRESENTS | 5 |
| VOTES POUR | 5 |
| VOTES CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 0 |

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : NOUGUIER Marie Claude – LE FAOU Michel

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc – LIENS Charles

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre

Excusés : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2

=====

LE PRESIDENT EXPOSE :

A la demande du trésor public de Cavaillon, le budget de l'ASCO du Cabedan Neuf doit présenter des provisions pour anticiper les créances en non-valeur et le remboursement des emprunts.

Il convient de régulariser la situation comptable en établissant une décision modificative des budgets.

LE SYNDICAT : oui à l'exposé de son président

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Vaucluse l'autorisation d'apporter aux prévisions budgétaires 2021 les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

En Dépenses :

Chapitre 68 : article 681 : augmentation des crédits à hauteur de 2 000 Euros

Chapitre 11 : article 6061 : diminution des crédits à hauteur de 2 000 Euros

Section d'investissement :

En Dépenses :

Chapitre 16 : article 1641 : augmentation des crédits à hauteur de 20 000 Euros

Chapitre 23 : article 231 : diminution des crédits à hauteur de 20 000 Euros

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20211028-2021_025-DE

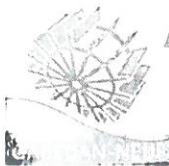
Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition du président pour les modifications budgétaires, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

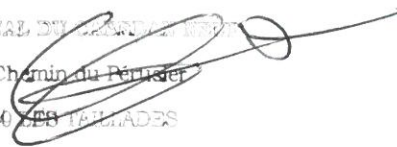
Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU GRAND PÉRIER

425, Chemin du Périer

84300 TALLADES



Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20211028-2021_025-DE